

comme conduisant au mépris de ces confessions;

— Les propositions 40, 41, 42 et 43, qui définissent l'indulgence, une simple remission de la pénitence statuant contre les pécheurs, et qui rejettent, comme une notion confuse et fautive, la formation d'un trésor des mérites du Christ et des saints, et l'application de ces mérites aux vivants et aux morts;

— Les propositions 44 et 45, critiquant la réserve des cas et exprimant l'espoir de la voir abolir;

— La proposition 54, notant « comme un honneur abusif de recevoir que parfois aux fêtes pour des messes à célébrer et des sacrements à administrer »;

— Les propositions 55 et 57, rejetant toutes les dispenses;

— La proposition 58, qui faisait des fiançailles un acte purement civil, relevant uniquement des lois civiles;

— Les propositions 59 et 60, qui attribuaient au pouvoir civil le droit soit d'abolir, soit de restreindre les empêchements au mariage constitués ou approuvés par l'Église;

— La proposition 64, taxant de superstitieuse « toute efficacité qu'on fait consister dans un nombre déterminé de prières et de pieuses salutations »;

— La proposition 65, énonçant « que la franchise des intentions nouvelles, appelées exercices ou missions, n'aboutit peut-être jamais à opérer une conversion absolue, et que les actes extérieurs qui se sont montrés ont été très-rarement autre chose que des délais passagers d'émotion, de secousse naturelle »;

— La proposition 66, avançant « qu'on sera en opposition avec la pratique apostolique et les conseils de Dieu, si l'on ne prépare au peuple des moyens plus faciles de joindre sa voix à ceux de l'Église, et si l'on n'introduit pas l'usage de la langue vulgaire dans les prières liturgiques »;

— La proposition 70, rejetant tout culte spécial rendu à telle image plutôt qu'à telle autre;

— La proposition 71, intéressant de donner aux images de la sainte Vierge d'autres titres que ceux qui se rapportent aux mystères dont il est fait mention dans l'Écriture sainte;

— Les propositions 73 et 74, critiquant la multiplication des fêtes de secousse naturelle; à l'évêque le droit de transférer la célébration de chacune d'elles au dimanche suivant;

— La proposition 75, désapprouvant l'usage des serments « que la cour ecclésiastique, suivant la règle de la jurisprudence féodale, a adoptés dans les investitures et même dans les ordinations sacrées, contrairement aux enseignements du divin Maître et au sentiment commun des Pères »;

— La proposition 80, statuant que l'état régulier ou monastique est de sa nature incompatible avec le soin des âmes et avec les charges de la vie pastorale;

— La proposition 82, déclarant que la multiplication des ordres religieux porte naturellement le trouble et la confusion;

— La proposition 84, qui proposait un plan complet de réforme des institutions monastiques, portant qu'un seul ordre serait gardé dans l'Église, que les moines ne seraient promus à aucune dignité ecclésiastique qu'aucune inégalité n'existerait entre eux; qu'ils seraient soumis à l'autorité de l'évêque; que les vœux perpétuels de chasteté, de pauvreté, d'obéissance, seraient remplacés par des vœux annuels et renouvellables.

La bulle *Auctorem fidei*, après avoir condamné toutes les propositions qu'on vient de lire, se termine par la déclaration suivante, au sujet de l'Assemblée du clergé de France de 1682 et du gallicanisme : « Ne doit pas être passée sous silence la témérité insigne et pleine de fraude du synode, qui a osé non-seulement combler des plus amples louanges la déclaration de l'Assemblée gallicane de l'an 1682, depuis longtemps improvable par le siège apostolique, mais encore l'insérer insidieusement dans le décret sur la foi, adopter ouvertement les articles qui y sont contenus, et appuyer d'une solennelle et publique profession de ces articles ce qui est à la fois par ce décret lui-même. Non-seulement certes, une raison beaucoup plus grave se présente à nous de nous enquérir de ce synode, qu'il n'y en eut pour nos prédécesseurs de s'occuper de cette assemblée; mais aussi ce n'est pas, pour l'Église gallicane, de recevoir une telle sentence que de l'être jugée digne par ce synode d'être invoquée comme une autorité en patronage des erreurs dont son décret est entaché. Les actes de l'Assemblée gallicane n'eurent pas plus de vertu que nos vénérables prédécesseurs Innocent XI, par un bref du 11 avril 1682, et ensuite plus expressément Alexandre VIII, par la constitution *Inter multiplices*, du 4 août 1690, en raison de leur charge apostolique, les *Impromissum*, les *Archiepiscopus*, les *Declaratum nals et non auctum*. La sollicitude pastorale exige de nous beaucoup plus fortement que nous *reprovincions* et *condamnions*, comme nous *reprovincions* et *condamnons* par cette présente constitution, et voulons être tenu pour *représenté* et *condanné*, l'adoption de ces actes faite par ce synode, et affectée de tant de vices, comme *téméraire*, *scandaleuse*, et *souverainement injurieuse* pour le siège apostolique. »

— Si maintenant nous examinons l'esprit gé-

néral des propositions condamnées par la bulle *Auctorem fidei*, nous remarquerons l'effort tenté par le synode de Pistoie pour réagir sur le courant dans lequel le christianisme catholique est entraîné par le jésuitisme, depuis la concile de Trente. Plus de passivité dans la pratique du christianisme; plus de concessions faites à la nature et au monde, aux sentiments et aux mœurs du siècle, en vue de substituer à l'autonomie de l'esprit chrétien la direction sacerdotale et l'administration centralisée des consciences, aboutissant à réduire toutes les vertus chrétiennes à l'obéissance à la discipline; plus de dévotion *aisée*, de contrition *aisée*, de satisfaction *aisée*; plus d'arithmétique des indulgences; plus d'échange simonique de messes contre aumônes; réduction au *minimum* du culte païen (si répandu dans les pays méridionaux) des reliques, des madones et des images; réduction au *minimum* de toutes les pratiques qui favorisent l'arbitraire sacerdotal; réforme des institutions monastiques conçue de manière à enlever à l'autorité pontificale sa milice cosmopolite, l'instrument précieux de sa domination universelle; affirmation des droits du pouvoir civil; négation de l'ultramontanisme: tel est le sens des décisions du synode de Pistoie.

— *Non possumus*, répond la bulle.

AUCTUAIRE s. m. (ô-ku-ère — du lat. *aucturius*, formé de *auctus*, part. passé de *augere*, augmenter, Philol.) Surplément qu'on ajoutait à un ouvrage après sa publication. On le dit surtout en parlant de la *Bibliothèque des Pères*.

AUCUBA s. m. (ô-ku-ba). Bot. Genre de cornées dont l'espèce unique, l'*Aucuba du Japon*, est un arbrisseau élegant, à feuilles lisses, toujours vertes, panachées de jaune. Il paraît démontré que ces belles taches jaunes ne sont pas un caractère essentiel au végétal, mais proviennent d'un état malfaisant qui se communique très-facilement de l'individu à l'autre, soit naturellement, soit par une inoculation artificielle. On emploie cet arbuste pour décorer les bosquets: *Les Japonais croient que l'Aucuba, dont les panachures sont souvent d'un jaune très-rouge, contient de l'or*. (L. Gouan.) On écrit aussi *AUSTUBA* et *AUCUBI*.

— **Encycl.** Le genre *Aucuba* a été placé par les botanistes tantôt dans la famille des rhannoides, tantôt dans celle des loranthées. Aujourd'hui, la plupart le placent dans celle des cornées. Ses caractères sont: fleurs dioïques; calice tronqué, très-petit, à quatre dents; quatre pétales ovales ouverts; quatre étamines; un style; un stigmaté; baie monosperme.

Aucuba Japonica ou *Aucuba du Japon* est un arbuste de 1 m. à 1 m. 30 c. de haut. Il est très-rameux, toujours vert, à feuilles simples, grandes, ovales, d'un vert luisant marbré et panaché de jaune; en avril, fleurs dioïques petites, brunes, peu remarquables, auxquelles succèdent des fruits d'une forme oblongue qui prennent une couleur rouge en mûrissant. On le multiplie dans les jardins à l'aide de marcottes et de boutures qui reprennent en peu de temps. Il est très-recherché à cause de ses belles feuilles, qui produisent un effet charmant dans les bosquets, surtout pendant l'hiver. Cet arbuste a été apporté en Europe en 1783.

AUCUBE s. f. (ô-ku-be — du lat. *ad, à; cubare*, être couché). Antiq. Endroit de la tente où l'on couchait.

— **Bot.** V. **AUCUBA**.

AUCUN, UNE ADJ. (ô-kun; cette prononciation est celle de *aucun* placé devant un mot commençant par une consonne ou un h aspiré: *AUCUN pays, AUCUN héros*. Quand *aucun* est suivi d'une voyelle ou d'un h muet, les avis sont partagés: les uns disent *ô-ku-nam*; les autres, *ô-ku-nam*. M. Littré donne la préférence à la première de ces deux prononciations; nous ne partageons pas cet avis. Raisonnablement par analogie: n'est-il pas évident que l'on dit: *Ces joueurs sont un-NAN*, *un-NON* (l'autre espère-t-il réussir? L'adj. *aucun* est absolument dans le même cas, et nous ne voyons pas pourquoi l'on établirait une différence; — du lat. *aliquis*, quelque; *unus*, un; de même que *chacun* est formé de *quisque unus*). Tout, quelque ce soit, ne s'emploie au singulier, et ce sens, que lorsque la phrase a une intention négative ou exclusive: *Soit votre état plus fort qu'aucun être humaine*. (Fén.) *Une des meilleures critiques qu'on ait faites sur AUCUN sujet est celle de Gid. (La Bruy.) Je me demande si la justice est possible avec AUCUN religion*. (Proudh.)

Un malheur instruit mieux qu'aucune remontrance. LA CHAUSSEE.

— **Nal**, pas un: *Il ne faut employer AUCUN terme dont on n'ait auparavant expliqué le sens*. (PASC.) *Le bon historien n'est pas un homme qui se contente de rapporter des faits, Protée, à qui le ciel, père de la Fortune.*

Ne cache aucun secrets... J.-B. ROUSSEAU.

Pour venir à ses fins, l'ambroseuse Nérie employa tous les arts de sa science. Elle eut recours aux regards remplis d'afféterie, Enfin n'omit aucun secrets. LA FONTAINE.

Libre de soins, exempt d'ennuis, Ne me marrait d'ennuis que de soucis; Il détachait les premières roses. LA FONTAINE.

— **At** aujourd'hui, cet emploi du pluriel serait un

(La Bruy.) *Il est bien dangereux, pour qu'il n'ait nulle fortune, de n'avoir AUCUN talent décidé, ni AUCUN but réel, ni AUCUN moyen de mériter sa fortune par de vrais services*. (VOLT.) *L'échec ne peut faire AUCUN bien de la mortelle*. (VOLT.) *Quiconque cherche la vérité ne doit être AUCUN pays*. (VOLT.) *Le méchant a un mauvais cœur, incapable d'AUCUNE espèce de sensibilité*. (Mme de Genlis.) *AUCUN poète, AUCUN orateur, AUCUN historien, AUCUN philosophe ne peut être comparé aux autres*. (La Harpe.) *Il n'est AUCUN devoir, AUCUN plaisir, AUCUN sentiment qui n'emprunte de l'enthousiasme une nouvelle puissance*. (Mme de Staël.) *Aucun loi n'est bonne, ni elle ne repose sur les lois de la nature*. (B. de St-P.) *AUCUN signe de joie, AUCUN apparence de bonheur ne se montre ici à vos yeux*. (Chateaub.) *Les palmiers, par la structure intérieure de leur tronc, n'ont AUCUN rapport avec les arbres proprement dits*. (M.-Brun.) *AUCUN ocer n'est aussi poissonneuse que le grand Océan*. (M.-Brun.) *En AUCUNE chose peut-être il n'est donné à l'homme d'arriver au but; sa gloire est toujours au-dessus de lui*. (Lafontaine.) *La race anglaise ne s'associe jamais avec AUCUNE autre, ni par les intérêts, ni par les idées*. (L. Faucher.)

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

— **Prête**, sans te troubler, l'oreille à mon discours, D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompt le cours. CORNEILLE.

—

Ce vers du poète latin, que l'on modifie légèrement, dans l'application, se trouve chaque jour confirmés par les événements.

La fortune, en effet, semble se plaire à favoriser ceux qui ont senti beaucoup, et fait réussir les entreprises héroïques du génie qui n'a noble enthousiasme animé.

Crebillon a dit de même : Le succès est souvent un enfant de l'audace.

Les écrivains rappellent souvent la phrase de Virgile :

« En fait de charlatanisme, il n'y a rien de tel que de tout risquer : Audaces fortuna juvat. »

LOUIS VIELLOT.

« Oui, messieurs, reprit le docteur, oui, messieurs, du phosphore ; c'est une expérience fort curieuse que je veux tenter ; elle est audacieuse, mais audaces fortuna juvat... et l'occasion sera excellente. »

E. SUD.

« Nous désespérons de jouir du spectacle que notre imagination essayait de nous retraire, lorsque tout à coup le voile de nuages qui nous cachait se souleva, et, comme si elle eût été touchée de notre persévérance, la Junon fit se montra à nos yeux émerveillés dans toute la beauté de ses formes puissantes et majestueuses. Je vous laisse à penser quelle joie nous ômes éprouver à la vue de ce changement si inattendu ! C'est, au reste, un peu l'histoire de la vie, si je ne me trompe : Audaces fortuna juvat. »

Revue de Paris.

« Nous rirons les derniers, si nous marchons les premiers. Ne nous étions de rien, suivons les tyrans à la piste, écrivons-les. Tout ce qui est utile au genre humain est vertueux, tout ce qui lui est nuisible est vicieux. La Savoie la Toscane ! la Savoie ! la Toscane ! et vite ! Audaces fortuna juvat. »

ANACHARIS CLOUTZ.

AUDACIEUSEMENT adv. (0-da-si-en-se-man — rad. audax). Avec audace, avec courage : Il se jeta AUDACIEUSEMENT au milieu des ennemis. (Acad.) Avec arrogance, avec une hardiesse imprudente : Se présenter, répondre AUDACIEUSEMENT. Les idées les plus évidentes, les plus universellement reconnues, sont mises en doute et AUDACIEUSEMENT niées. (Thiers).

— Antonyme. Timidement.

AUDACIEUX, EUSE, adj. (0-da-si-en, eu-ze — rad. audax). Qui a de l'audace, une hardiesse excessive : C'est un homme fort AUDACIEUX. (Acad.) On est quelquefois ferme par faiblesse et AUDACIEUX par témérité. (La Rochefoucauld) AUDACIEUX dans ses plans, s'était écrié à la vue de l'écarter, quoique peu scrupuleux sur les moyens de parvenir à son but. (Mérime). AUDACIEUX de front, mais sans courage au cœur, il parait dans les rangs des assassins. (Lamartine) Robert et Guillaume ont la force des armées, et je ne sais qui d'AUDACIEUX qui avait gagné la race normande des bords de la Scandinavie jusqu'à Rouen, Londres et Salerne. (Villemain) Pascal n'était qu'AUDACIEUX et non téméraire. (Steuver).

En mauvaise part, qui a de l'effronterie, qui est d'une témérité insolente : L'homme vertueux peut surpasser, en force active et dominante, le coupable le plus AUDACIEUX. (Mme de Staël) C'était un de ces esprits remuants et AUDACIEUX, qui semblent être nés pour changer le monde. (Bossu) Votre portrait rend AUDACIEUX. (La Bruy.)

Un fils audacieux insulte à ma ruine. (Racine).

Revenir dans le néant, mortels audacieux. (Racine).

Lois d'ici les mortels assez audacieux. Pour juger par eux-même et pour voir par leurs yeux. (Voltaire).

— Qui annonce, qui prouve beaucoup de hardiesse ou d'intériorité : Projet AUDACIEUX. Entreprise AUDACIEUSE.

N'est-ce pas l'homme enfin dont l'art audacieux dans le tour d'un compas a mesuré les cieux ? (Boufflers).

— Qui annonce de l'arrogance, une audace imprudente : Air AUDACIEUX. Front AUDACIEUX. Démarche AUDACIEUSE.

J'ai vu l'impie adorer sa terre ; Pareil au coq, il caquait dans les cieux. Son front audacieux. (Lamartine).

Ce peuple au front audacieux, C'est lui qui jure : Dieu m'a humilié ; Soyons à nous-mêmes nos dieux. (Lamartine).

Direz-vous, sans rougir de honte, Qu'un homme impie surmonte Les faits les plus audacieux ? Et les plus dignes du tonnerre ? (Mabius).

Par ext. Hâti, en parlant du style, de l'élocution ou du discours : Style AUDACIEUX. Négotisme AUDACIEUX. L'hyperbole est une figure AUDACIEUSE. (Acad.) L'ode doit être AUDACIEUSE dans ses expressions et dans sa marche. (Acad.) Si quelquefois il emploie des périphrases AUDACIEUSES, on des tours brillants, une correction leur sert de passe-port. (La Serre) A votre âge, un paradoxe AUDACIEUX paraît être une vérité. (Mabius).

Mon luth audacieux, que rien ne peut abattre, Des trésors d'Apollon n'est point déshérité. (Moléville).

— Poétiq. Qui s'éleve a une grande hau-

teur, qui est hardi, élané : Arbre AUDACIEUX. Roës AUDACIEUX. Des toits AUDACIEUX.

— Substantif. Personne audacieuse. Se prend ordinairement en mauvaise part : C'est un AUDACIEUX, une jeune AUDACIEUSE. Quel est l'AUDACIEUX qui, lorsqu'il a dit de superlativement un homme, passe en avant et le condamne sans avoir pris toutes les précautions nécessaires pour se garantir des pièges du mensonge et des illusions de l'erreur ? (J.-J. Rousseau).

— Ironiq. Audacieux et fluet, Se dit par moquerie d'un jeune beau, d'un fat, d'un incroyable, etc. : AUDACIEUX ET FLUET, il lorsqu'il affrontait toutes les dames.

J'ai fait mordre la poudre à ces audacieux. (Racine).

Et comment savez-vous si quelq audacieux N'a pas interrompu le cours de vos amours ? (Boileau).

Un jeune audacieux que les arrets du sort Et ses propres vœux ont conduit à la mort... (L'oiseau blessé d'une flèche).

— Syn. Audacieux, effronté, hardi. L'homme effronté est sans pudeur : Ce parasite est un EFFRONTÉ qui se trouve partout. (Fénel.) L'homme audacieux est sans respect ou sans réflexion : Un est quelquefois ferme par faiblesse et audacieux par témérité. (Le chef.) L'homme hardi est sans crainte. Ainsi se forma l'entree d'hommes hardis au danger. (Guizot).

— Antonymes. Couard, craintif, lâche, peureux, timide.

AUDAX IAPETI GENUS, mots lat. qui signif. : La race audacieuse de Japhet :

Horace (liv. I, ode III, v. 27) désigne ainsi Prométhée, qui déroba le feu du ciel et le donna aux humains. Prométhée était le fils de Japhet, frère de Titan et de Saturne.

La Fontaine a le premier employé cette périphrase pour désigner le genre humain :

Des enfants de Japhet toujours une moitié Pourrait les armes à l'autre. (L'oiseau blessé d'une flèche).

L'expression d'Horace est quelquefois rapplée par les écrivains :

« Quand la race de Japhet, audax Iapeti genus, s'avance dans la partie du monde que nous habitons et où se déploient maintenant toutes les merveilles de l'industrie, toutes les conquêtes de l'agriculture, que trouve-t-elle ? En fait d'arbres, le chêne ; en fait d'animaux, le sanglier. »

A. ESQUIROS.

« Aujourd'hui, rien ne résiste à la puissance de l'homme ; il coupe les montagnes, il unit les mers, il supprime les distances ; l'empire même de l'air n'est pas à l'abri de ses tentatives. C'est surtout à notre époque que l'on peut dire : Audax Iapeti genus. »

Revue des Deux-Mondes.

AUDE (en lat. Atax), rivière de France, prend sa source dans les Pyrénées-Orientales, passe à Limoux et à Carcassonne, se divise en deux branches un peu au-dessous de Carcassonne (Hérault) ; l'une de ses branches est canalisée et est devenue le canal de la Rouanne ; elle passe à Narbonne et se jette dans la Méditerranée au port de La Nouvelle ; l'autre se jette aussi dans la Méditerranée près de l'étang de Vendres ; cours, 80 kilom.

AUDE (département de L.), ainsi nommé de la rivière de l'Aude, qui l'arrose d'abord du S.-O. au N.-O., puis du N.-O. au N.-E., situé dans la région méridionale de la France, entre la Méditerranée à l'E., les départements de l'Hérault et du Tarn au N., de l'Ariège à l'O. et des Pyrénées-Orientales au S. ; sur le méridien de Paris, qui traverse le canton de Carcassonne. Sa plus grande longueur est de 130 kilom., et sa plus grande largeur de 90 kilom. ; superficie 631,324 hectares ; quatre arrondissements (Carcassonne ch.-lieu ; Castelnaudary, Limoux et Narbonne) ; 31 cantons, 434 communes ; 283,606 hab. Evêché à Carcassonne, académie et cour impériale de Montpellier, onzième division militaire. Ce département est converti, dans sa partie septentrionale, par les derniers chaînons des Cévennes, et au S. par des ramifications des Pyrénées, qui séparent les affluents de droite de l'Ariège des affluents de gauche de l'Aude.

Les points culminants sont : le pic de Notre 1,164 m., le pic ou Puy de Bagarac 1,263 m., la Montagne-Rose 1,845 m., et le mont Bernat 2,427 m. Sa principale rivière est l'Aude, qui reçoit plusieurs affluents peu importants ; il est traversé, en outre, par le canal du Midi, qui joint le canal de la Rouanne et celui de Narbonne. Ses côtes, qui s'étendent depuis l'étang de Leucate au S. jusqu'à l'embouchure de l'Aude au N., sont basses et unies, bordées de lagunes ou étangs salés qui communiquent à la mer par des passes ou graus, dont les principales sont celle de Narbonne et celle de Leucate. L'aspect général de ce département présente une grande vallée longitudinale, qui s'étend de l'O. à l'E., et qui domine, dans une grande étendue, les Hautes-Corbières et les Basses-Corbières, rameaux des Pyrénées qui présentent un très-grand nombre de sources minérales, de riches mines de cuivre, de fer, de plomb et de mercure, etc. Le sol, généralement fertile, produit des céréales plus que suffisantes pour la consommation, des fruits,

1842, il donna, à partir de cette époque, de nombreux feuilletons au Commerce, au National, à la Réforme et à la Législature, tout en continuant de guerroyer, soit dans le Figaro, soit dans le Corsaire-Saturne, soit dans des revues oubliées aujourd'hui, tels que la Vogue, l'Aspic, le Binoche, le Follet, le Diable, etc. En même temps, il coopéra à un grand nombre de publications collectives : Les Français peints par eux-mêmes, de L. Curmer ; et trois fois le Bon vieux temps, de Chalmel ; l'Almanach populaire, annuaire rédigé par les sommités du parti démocratique, et dans lequel le prisonnier de Ham signait des articles ; le Neige, recueil de nouvelles pour les enfants ; Fontainebleau, etc. Il devenait aussi collaborateur de l'Artiste, de la France littéraire, de la Chronique de France, de la Mode, du Journal amusant, et faisait insérer des travaux de tous genres dans les feuilles spécialement destinées aux enfants et à la famille : le Journal des Demoiselles, le Journal des Enfants, l'Illustration, le Monde illustré, etc. M. Audébrand, qui a participé à la rédaction de la Petite Biographie des Contemporains, avait photographié de Disdéri, et composé, en société avec M. René de Rovigo, deux volumes rappelant le genre des Guêpes d'Alphée Kary, et réunis sous le titre de Histoires nouvelles, chez M. Renou, à Paris. M. Audébrand, a donné un très-grand nombre de nouvelles au Siècle et au Bulletin de la Société des gens de lettres. Vers 1856, il a été correspondant quotidien de l'Indépendance belge, du Progrès et de la République de France. M. Audébrand, a été rédacteur en chef jusqu'en 1859. Depuis lors, il est revenu tout à tour à la petite presse, au feuilleton, au lendemain du congrès de Paris, après la guerre de Crimée, il a fait paraître chez Dentu : Confidences sur la Turquie, par L. Desbrières, 1 vol. in-89 ; puis, Schindlermann ou les batailles d'Alban (Hetz), 1 vol. in-89 ; et un ouvrage avant d'abord paru dans le Figaro. On dit encore à M. Audébrand : les Bons exemples (Hautecœur Marin, 1858, en société avec M. Rostand) ; Voyage de Robert Keyserling, auteur du roman de littérature, a donné au théâtre du Vaudeville : Partie à trois, comédie en un acte, en collaboration avec M. E. Nus, et le Panier de pêches, autre comédie en un acte, en collaboration avec M. Henri de Kock, il a également écrit pour l'Hippodrome les Vœux de Ripnet à la hoopie, avec M. A. Arnault. Cet infatigable écrivain, dont M. Ch. Monselet a dit dans la Longnette littéraire qu'on couvrirait la place du Carrousel avec tout ce qu'il a écrit, semble décidé à mettre à l'avant plus de mesure, plus de lenteur et plus de réflexion dans ses œuvres ; il s'occupe, dit-on, de revoir et de compléter avec un soin tout particulier trois ouvrages que jusqu'à présent il n'a fait paraître que par fragments, dans le Moniteur d'Alexandre Dumas et dans divers autres journaux : Souvenirs de la tribune des journalistes (de 1848 à 1852), portraits d'orateurs, d'écrivains et d'hommes d'Etat, tableau de la révolution de février a présenté de plus saillissantes dans le sein des assemblées ; Voyage à travers la petite presse (de 1830 à 1850), histoire de la presse littéraire, martyrologe des écrivains oubliés, faits, anecdotes, lettres ; Annuaire des écrivains ; De l'influence du christianisme sur les institutions publiques ; Eloge du duc d'Enghien ; le cardinal de Retz ; Montesquieu ; Mélanges de littérature et d'histoire ; Entretien avec Talma.

AUDÉBRAN (Adolph), graveur au burin et au pointillé, a pris part aux expositions de 1840 et 1848. Il a exécuté des vignettes et des sujets d'illustration, d'après Raffet, Tony Johannot, Eug. Charpentier, Penigny, Jules David, etc., et un assez grand nombre de portraits dont quelques-uns pour les Galeries historiques de Versailles, publiées par Gavard. Nous citerons parmi ces portraits ceux de Louis-Philippe, d'après Winterhalter ; du duc d'Orléans et du duc d'Angoulême, d'après Philippeaux. On lui doit encore les planches de l'édition des œuvres complètes de Béranger, publiées par Perrotin en 1846.

AUDIEN, IENNE (0-di-an, i-è-ne) V. AUDIEN.

AUDIENNE s. f. (0-di-an-se — du lat. audientia, forme de audire, ouir, entendre). Attention donnée à celui qui parle : Parlez, vous

avez AUDIENNE. (Acad.) Prêchez-moi AUDIENNE. (Acad.) Il n'y a rien de plus beau dans les personnes publiques qu'une oreille toujours ouverte et une AUDIENNE facile. (Boss.) Cette matière est digne de l'audience que nous donne Votre Majesté. (Boss.) Le facile, l'audience de ce sage magistrat, et par la tranquillité de son favorable visage, une âme agitée se calma. (Boss.) Pamphile ne s'entretenait pas avec les gens qu'il renportait dans les salles ; si l'on en croit sa gravité et l'éclat de sa voix, il leur donne AUDIENNE, les comédie. (La Bruy.) En son particulier, elle était comode, pourvu qu'il lui donnât audience, car elle n'aimait guère à se taire. (Mme de Motteville).

Soudain Potier se leva et demanda audience. (Voltaire).

Et ce que je presser de votre complaisance Que d'implorer de vous un moment d'audience ? (C. Delavigne).

Et quand je plus venir, coté d'une nouvelle, Donner à son repos une attente nouvelle, C'est lorsque plus il m'aime, et je vois sa raison D'une audience avide avaler le poison. (Cornélie).

« Ce sont y'aëilli. — Temps qu'une personne en dignité consacre à ceux qui ont demandé la permission de l'entretenir : Solliciter, obtenir une AUDIENNE. Le prince lui a accordé une AUDIENNE particulière. Une AUDIENNE congé. La prière d'audience, l'ambassadeur au roi d'Hollande. (Mme de Sév.) Tout homme connu pouvait obtenir de lui une AUDIENNE particulière. (Volt.) Vous avez mal pris votre temps, me répondit-il, que au air grave et sec, je ne puis vous donner AUDIENNE que d'audience. (Le Sage.) Trois minutes d'audience, a si haut pris, lui paraissent trop chèrement achetées. (Beaumont.) Le roi donne à l'étranger une AUDIENNE de deux heures dans son cabinet ; il sort de cette audience d'un air rêveur, étonné. (Carré.) L'audience du ministre. (Scribe.) Il était attendu, et on avait ordre de les introduire à l'audience du roi. (Villem.)

L'ambassadeur romain me demande audience. (Carré).

En public, à mon heure, on me donne audience. (Racine).

— Par ext. et collectif. L'assistance, les assistants : Une nombreuse AUDIENNE. Il est très-vraisemblable que Cléopâtre parlait souvent dans ce genre, mais ce n'est point cette indigne, qui fait représenter devant une audience respectable. (Volt.) En ce sens, synonyme usité de auditoire.

— Fig. Attention, encouragement : La maudite pièce tête avait son succès ; ceux qui avaient un enter en ce ballet dans ses poches ou dans son manchon les en vissent sortir sans qu'ils leur eût donné la moindre AUDIENNE. (Hamilt.) Elle donnait AUDIENNE aux regards du duc d'Orléans. (Hamilt.) A la suite de la séparation de son beau visage, elle semblait donner AUDIENNE à une foule de penseurs. (A. Karr.)

— Jurispr. Séance dans laquelle les magistrats, les juges, entendent les plaidoiries, les débats d'une ou plusieurs causes, et prononcent leurs jugements : AUDIENNE civile, AUDIENNE criminelle. AUDIENNE correctionnelle. AUDIENNE publique. AUDIENNE à huis clos. Jour d'audience. Salle d'audience. Tenir audience. Ouvrir, le jour d'audience. Cette affaire se jugera à l'audience, en pleine audience. (Acad.) Vivre avec des gens brutaux, et dont il faut écarter de part et d'autre les plantes réciproques, c'est pour le tendre du matin au soir plaider. (L'abbé de Retz.) M. de son organe l'avaient écrit de l'audience. (Lermier.) C'est à l'audience surtout que cet acte précieux fera de l'effet ! ne à Tarascon en 1789, mort en 1846. Il se forma aux leçons de de Candolle, dirigea dans son pays de belles pépinières, rendit de grands services à l'agriculture dans le département des Bouches-du-Rhône, et collabora à un grand nombre d'ouvrages et de recueils : la Flore du Midi ; le supplément à la Flore française, de de Candolle ; la Flora gallica ; la Statistique des Bouches-du-Rhône ; les Annales de l'agriculture française ; celles de la Société d'horticulture, etc.

AUDIÉRIE s. f. (0-di-bér-ti — du nom du botaniste Audier). Bot. Genre de labiées de la Californie, tribu des monardes.

AUDIÉRIE adj. (0-di-bér-ti — du lat. audire, entendre). Phys. Se dit des sons perceptibles à l'oreille.

AUDIÉRIAN (Adolph), graveur au burin et au pointillé, a pris part aux expositions de 1840 et 1848. Il a exécuté des vignettes et des sujets d'illustration, d'après Raffet, Tony Johannot, Eug. Charpentier, Penigny, Jules David, etc., et un assez grand nombre de portraits dont quelques-uns pour les Galeries historiques de Versailles, publiées par Gavard. Nous citerons parmi ces portraits ceux de Louis-Philippe, d'après Winterhalter ; du duc d'Orléans et du duc d'Angoulême, d'après Philippeaux. On lui doit encore les planches de l'édition des œuvres complètes de Béranger, publiées par Perrotin en 1846.

AUDIEN, IENNE (0-di-an, i-è-ne) V. AUDIEN.

AUDIENNE s. f. (0-di-an-se — du lat. audientia, forme de audire, ouir, entendre). Attention donnée à celui qui parle : Parlez, vous

avez AUDIENNE. (Acad.) Prêchez-moi AUDIENNE. (Acad.) Il n'y a rien de plus beau dans les personnes publiques qu'une oreille toujours ouverte et une AUDIENNE facile. (Boss.) Cette matière est digne de l'audience que nous donne Votre Majesté. (Boss.) Le facile, l'audience de ce sage magistrat, et par la tranquillité de son favorable visage, une âme agitée se calma. (Boss.) Pamphile ne s'entretenait pas avec les gens qu'il renportait dans les salles ; si l'on en croit sa gravité et l'éclat de sa voix, il leur donne AUDIENNE, les comédie. (La Bruy.) En son particulier, elle était comode, pourvu qu'il lui donnât audience, car elle n'aimait guère à se taire. (Mme de Motteville).

Soudain Potier se leva et demanda audience. (Voltaire).

Et ce que je presser de votre complaisance Que d'implorer de vous un moment d'audience ? (C. Delavigne).

Et quand je plus venir, coté d'une nouvelle, Donner à son repos une attente nouvelle, C'est lorsque plus il m'aime, et je vois sa raison D'une audience avide avaler le poison. (Cornélie).

« Ce sont y'aëilli. — Temps qu'une personne en dignité consacre à ceux qui ont demandé la permission de l'entretenir : Solliciter, obtenir une AUDIENNE. Le prince lui a accordé une AUDIENNE particulière. Une AUDIENNE congé. La prière d'audience, l'ambassadeur au roi d'Hollande. (Mme de Sév.) Tout homme connu pouvait obtenir de lui une AUDIENNE particulière. (Volt.) Vous avez mal pris votre temps, me répondit-il, que au air grave et sec, je ne puis vous donner AUDIENNE que d'audience. (Le Sage.) Trois minutes d'audience, a si haut pris, lui paraissent trop chèrement achetées. (Beaumont.) Le roi donne à l'étranger une AUDIENNE de deux heures dans son cabinet ; il sort de cette audience d'un air rêveur, étonné. (Carré.) L'audience du ministre. (Scribe.) Il était attendu, et on avait ordre de les introduire à l'audience du roi. (Villem.)

L'ambassadeur romain me demande audience. (Carré).

En public, à mon heure, on me donne audience. (Racine).

— Par ext. et collectif. L'assistance, les assistants : Une nombreuse AUDIENNE. Il est très-vraisemblable que Cléopâtre parlait souvent dans ce genre, mais ce n'est point cette indigne, qui fait représenter devant une audience respectable. (Volt.) En ce sens, synonyme usité de auditoire.

— Fig. Attention, encouragement : La maudite pièce tête avait son succès ; ceux qui avaient un enter en ce ballet dans ses poches ou dans son manchon les en vissent sortir sans qu'ils leur eût donné la moindre AUDIENNE. (Hamilt.) Elle donnait AUDIENNE aux regards du duc d'Orléans. (Hamilt.) A la suite de la séparation de son beau visage, elle semblait donner AUDIENNE à une foule de penseurs. (A. Karr.)

— Jurispr. Séance dans laquelle les magistrats, les juges, entendent les plaidoiries, les débats d'une ou plusieurs causes, et prononcent leurs jugements : AUDIENNE civile, AUDIENNE criminelle. AUDIENNE correctionnelle. AUDIENNE publique. AUDIENNE à huis clos. Jour d'audience. Salle d'audience. Tenir audience. Ouvrir, le jour d'audience. Cette affaire se jugera à l'audience, en pleine audience. (Acad.) Vivre avec des gens brutaux, et dont il faut écarter de part et d'autre les plantes réciproques, c'est pour le tendre du matin au soir plaider. (L'abbé de Retz.) M. de son organe l'avaient écrit de l'audience. (Lermier.) C'est à l'audience surtout que cet acte précieux fera de l'effet ! ne à Tarascon en 1789, mort en 1846. Il se forma aux leçons de de Candolle, dirigea dans son pays de belles pépinières, rendit de grands services à l'agriculture dans le département des Bouches-du-Rhône, et collabora à un grand nombre d'ouvrages et de recueils : la Flore du Midi ; le supplément à la Flore française, de de Candolle ; la Flora gallica ; la Statistique des Bouches-du-Rhône ; les Annales de l'agriculture française ; celles de la Société d'horticulture, etc.

AUDIÉRIE s. f. (0-di-bér-ti — du nom du botaniste Audier). Bot. Genre de labiées de la Californie, tribu des monardes.

AUDIÉRIE adj. (0-di-bér-ti — du lat. audire, entendre). Phys. Se dit des sons perceptibles à l'oreille.

AUDIÉRIAN (Adolph), graveur au burin et au pointillé, a pris part aux expositions de 1840 et 1848. Il a exécuté des vignettes et des sujets d'illustration, d'après Raffet, Tony Johannot, Eug. Charpentier, Penigny, Jules David, etc., et un assez grand nombre de portraits dont quelques-uns pour les Galeries historiques de Versailles, publiées par Gavard. Nous citerons parmi ces portraits ceux de Louis-Philippe, d'après Winterhalter ; du duc d'Orléans et du duc d'Angoulême, d'après Philippeaux. On lui doit encore les planches de l'édition des œuvres complètes de Béranger, publiées par Perrotin en 1846.

AUDIEN, IENNE (0-di-an, i-è-ne) V. AUDIEN.

AUDIENNE s. f. (0-di-an-se — du lat. audientia, forme de audire, ouir, entendre). Attention donnée à celui qui parle : Parlez, vous

avez AUDIENNE. (Acad.) Prêchez-moi AUDIENNE. (Acad.) Il n'y a rien de plus beau dans les personnes publiques qu'une oreille toujours ouverte et une AUDIENNE facile. (Boss.) Cette matière est digne de l'audience que nous donne Votre Majesté. (Boss.) Le facile, l'audience de ce sage magistrat, et par la tranquillité de son favorable visage, une âme agitée se calma. (Boss.) Pamphile ne s'entretenait pas avec les gens qu'il renportait dans les salles ; si l'on en croit sa gravité et l'éclat de sa voix, il leur donne AUDIENNE, les comédie. (La Bruy.) En son particulier, elle était comode, pourvu qu'il lui donnât audience, car elle n'aimait guère à se taire. (Mme de Motteville).

Soudain Potier se leva et demanda audience. (Voltaire).

Et ce que je presser de votre complaisance Que d'implorer de vous un moment d'audience ? (C. Delavigne).

Et quand je plus venir, coté d'une nouvelle, Donner à son repos une attente nouvelle, C'est lorsque plus il m'aime, et je vois sa raison D'une audience avide avaler le poison. (Cornélie).

« Ce sont y'aëilli. — Temps qu'une personne en dignité consacre à ceux qui ont demandé la permission de l'entretenir : Solliciter, obtenir une AUDIENNE. Le prince lui a accordé une AUDIENNE particulière. Une AUDIENNE congé. La prière d'audience, l'ambassadeur au roi d'Hollande. (Mme de Sév.) Tout homme connu pouvait obtenir de lui une AUDIENNE particulière. (Volt.) Vous avez mal pris votre temps, me répondit-il, que au air grave et sec, je ne puis vous donner AUDIENNE que d'audience. (Le Sage.) Trois minutes d'audience, a si haut pris, lui paraissent trop chèrement achetées. (Beaumont.) Le roi donne à l'étranger une AUDIENNE de deux heures dans son cabinet ; il sort de cette audience d'un air rêveur, étonné. (Carré.) L'audience du ministre. (Scribe.) Il était attendu, et on avait ordre de les introduire à l'audience du roi. (Villem.)

L'ambassadeur romain me demande audience. (Carré).

En public, à mon heure, on me donne audience. (Racine).

— Par ext. et collectif. L'assistance, les assistants : Une nombreuse AUDIENNE. Il est très-vraisemblable que Cléopâtre parlait souvent dans ce genre, mais ce n'est point cette indigne, qui fait représenter devant une audience respectable. (Volt.) En ce sens, synonyme usité de auditoire.

— Fig. Attention, encouragement : La maudite pièce tête avait son succès ; ceux qui avaient un enter en ce ballet dans ses poches ou dans son manchon les en vissent sortir sans qu'ils leur eût donné la moindre AUDIENNE. (Hamilt.) Elle donnait AUDIENNE aux regards du duc d'Orléans. (Hamilt.) A la suite de la séparation de son beau visage, elle semblait donner AUDIENNE à une foule de penseurs. (A. Karr.)

— Jurispr. Séance dans laquelle les magistrats, les juges, entendent les plaidoiries, les débats d'une ou plusieurs causes, et prononcent leurs jugements : AUDIENNE civile, AUDIENNE criminelle. AUDIENNE correctionnelle. AUDIENNE publique. AUDIENNE à huis clos. Jour d'audience. Salle d'audience. Tenir audience. Ouvrir, le jour d'audience. Cette affaire se jugera à l'audience, en pleine audience. (Acad.) Vivre avec des gens brutaux, et dont il faut écarter de part et d'autre les plantes réciproques, c'est pour le tendre du matin au soir plaider. (L'abbé de Retz.) M. de son organe l'avaient écrit de l'audience. (Lermier.) C'est à l'audience surtout que cet acte précieux fera de l'effet ! ne à Tarascon en 1789, mort en 1846. Il se forma aux leçons de de Candolle, dirigea dans son pays de belles pépinières, rendit de grands services à l'agriculture dans le département des Bouches-du-Rhône, et collabora à un grand nombre d'ouvrages et de recueils : la Flore du Midi ; le supplément à la Flore française, de de Candolle ; la Flora gallica ; la Statistique des Bouches-du-Rhône ; les Annales de l'agriculture française ; celles de la Société d'horticulture, etc.

AUDIÉRIE s. f. (0-di-bér-ti — du nom du botaniste Audier). Bot. Genre de labiées de la Californie, tribu des monardes.

AUDIÉRIE adj. (0-di-bér-ti — du lat. audire, entendre). Phys. Se dit des sons perceptibles à l'oreille.

AUDIÉRIAN (Adolph), graveur au burin et au pointillé, a pris part aux expositions de 1840 et 1848. Il a exécuté des vignettes et des sujets d'illustration, d'après Raffet, Tony Johannot, Eug. Charpentier, Penigny, Jules David, etc., et un assez grand nombre de portraits dont quelques-uns pour les Galeries historiques de Versailles, publiées par Gavard. Nous citerons parmi ces portraits ceux de Louis-Philippe, d'après Winterhalter ; du duc d'Orléans et du duc d'Angoulême, d'après Philippeaux. On lui doit encore les planches de l'édition des œuvres complètes de Béranger, publiées par Perrotin en 1846.

AUDIEN, IENNE (0-di-an, i-è-ne) V. AUDIEN.

AUDIENNE s. f. (0-di-an-se — du lat. audientia, forme de audire, ouir, entendre). Attention donnée à celui qui parle : Parlez, vous

avez AUDIENNE. (Acad.) Prêchez-moi AUDIENNE. (Acad.) Il n'y a rien de plus beau dans les personnes publiques qu'une oreille toujours ouverte et une AUDIENNE facile. (Boss.) Cette matière est digne de l'audience que nous donne Votre Majesté. (Boss.) Le facile, l'audience de ce sage magistrat, et par la tranquillité de son favorable visage, une âme agitée se calma. (Boss.) Pamphile ne s'entretenait pas avec les gens qu'il renportait dans les salles ; si l'on en croit sa gravité et l'éclat de sa voix, il leur donne AUDIENNE, les comédie. (La Bruy.) En son particulier, elle était comode, pourvu qu'il lui donnât audience, car elle n'aimait guère à se taire. (Mme de Motteville).

Soudain Potier se leva et demanda audience. (Voltaire).

Et ce que je presser de votre complaisance Que d'implorer de vous un moment d'audience ? (C. Delavigne).

Et quand je plus venir, coté d'une nouvelle, Donner à son repos une attente nouvelle, C'est lorsque plus il m'aime, et je vois sa raison D'une audience avide avaler le poison. (Cornélie).

« Ce sont y'aëilli. — Temps qu'une personne en dignité consacre à ceux qui ont demandé la permission de l'entretenir : Solliciter, obtenir une AUDIENNE. Le prince lui a accordé une AUDIENNE particulière. Une AUDIENNE congé. La prière d'audience, l'ambassadeur au roi d'Hollande. (Mme de Sév.) Tout homme connu pouvait obtenir de lui une AUDIENNE particulière. (Volt.) Vous avez mal pris votre temps, me répondit-il, que au air grave et sec, je ne puis vous donner AUDIENNE que d'audience. (Le Sage.) Trois minutes d'audience, a si haut pris, lui paraissent trop chèrement achetées. (Beaumont.) Le roi donne à l'étranger une AUDIENNE de deux heures dans son cabinet ; il sort de cette audience d'un air rêveur, étonné. (Carré.) L'audience du ministre. (Scribe.) Il était attendu, et on avait